

LA VOIX D'ORMSTOWN

Le bulletin d'information mensuel de la municipalité



HÔTEL DE VILLE

Municipalité d'Ormstown

Adresse : 5, rue Gale,
Ormstown, QC, J0S 1K0

Tél. : (450) 829-2625

ormstown@ormstown.ca

www.ormstown.ca

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30

Vendredi : 9 h à 13 h



**ATTENTION ! ATTENTION !
RESTEZ À L'AFFÛT SUR LA
PAGE FACEBOOK
D'ORMSTOWN
POUR L'OUVERTURE
DE NOTRE REFUGE
POUR JEUNES.**

COORDONNÉES DES DÉPARTEMENTS

Directeur général	Poste 209
Greffier	Poste 202
Réception	Poste 200
Taxation	Poste 207
Comptabilité	Poste 201
Inspection	Poste 206
Urbanisme	Poste 204
Communication, loisirs et culture	Poste 205
Travaux publics	Poste 217

En dehors de nos heures de bureau et pour toutes urgences concernant l'aqueduc, l'égout ou le déneigement, composez le 579 912-0070.

FÉLICITATIONS !

Chères finissantes et chers finissants de la promotion 2022,

Votre travail assidu et votre dévouement au cours des dernières années vous amènent maintenant à un moment important de votre vie : l'obtention de votre diplôme. Soyez fiers de cette grande réussite - vous l'avez mérité !

Félicitations à tous les finissantes et finissants !

Le conseil municipal se réunit à l'hôtel de ville tous les premiers lundis de chaque mois, à 19 h 30, pour tenir une assemblée ordinaire. Ces assemblées peuvent être suivies en direct ou en différé sur Youtube. La prochaine assemblée aura lieu le 4 juillet prochain.

ENVIRONNEMENT

La Municipalité participe à un projet-pilote de plantes indigènes dans le but d'aménager un corridor pan-canadien pour la réhabilitation des papillons. Vous pouvez les observer devant la mairie, à côté du bureau de poste et sous le babillard électronique, rue Bridge. Le projet s'appelle le Butterflyway project avec la Fondation Suzuki. La mairesse va aussi convertir sa pelouse avant avec ces plantes, mais évidemment à ses frais.

LA MAIRESSE S'ADRESSE À VOUS

REMBLAIS ET EAU POTABLE, RANG DUMAS ORMSTOWN PREND LA QUESTION TRÈS AU SÉRIEUX

À la suite des élections de novembre 2021, l'ensemble des membres du conseil municipal, y compris moi-même, avons déterminé que l'approvisionnement et la qualité de l'eau étaient nos priorités les plus importantes.

Au cours des derniers jours, à la suite d'un signalement effectué par un de nos inspecteurs municipaux à la Municipalité de Franklin et d'une alerte lancée par une journaliste du Gleaner, la Municipalité d'Ormstown a constaté que d'importantes opérations de remblai et d'enfouissement étaient en cours à très grande proximité de nos infrastructures d'approvisionnement en eau potable (puits 6 et 8), situées sur le territoire de Franklin. Nous voulons nous assurer que les opérations de remblai ne soient pas à risque de contaminer l'eau potable que nous utilisons.

Comme vous le savez, la Municipalité s'apprête à investir entre 30 et 40 millions de dollars, notamment dans ses infrastructures de desserte en eau potable, dont une usine neuve de traitement de cette eau.

Afin de nous assurer du maintien de la qualité de l'eau, nous avons mandaté une firme neutre et indépendante pour effectuer des échantillonnages des sols de remblai. Le lendemain 14 juin, deux inspecteurs du ministère de l'Environnement se sont déplacés afin de procéder à des analyses, mais essentiellement en surface. L'inspecteur d'Ormstown était sur les lieux mais il s'est vu refuser l'accès par la Municipalité de Franklin pour une question de territoire.

Le 16 juin, sur l'initiative de la Municipalité de Franklin, une firme s'est à son tour rendue sur les lieux pour y effectuer des analyses par échantillonnage, plus en profondeur cette fois-ci (de 2.5 à 3 mètres). Les résultats devraient être disponibles dans un délai de 10 jours, ce qui est censé être connu au moment où vous lirez ces lignes.

Nous prenons donc les mesures nécessaires pour assurer que nos installations soient protégées et sécuritaires. Au terme de ces démarches, nous émettrons le résultat de ces analyses.

Je tiens à réitérer l'importance qu'accorde le conseil à l'approvisionnement de l'eau potable pour la santé et sécurité de tous les citoyens.e.s.

Christine McAleer
Mairesse d'Ormstown



Collectes spéciales 2022

Gratuit pour les citoyens de la MRC du Haut-Saint-Laurent

→ Samedi, 23 juillet, 8 h 30 à 16 h
Écocentre d'Ormstown
9, rue Saint-Paul

37e Exposition annuelle de Fleurs de le Vallée

Le samedi 23 juillet, 2022 de 13:00 à 16:00
Centre Récréatif d'Ormstown,
87 rue Roy, Ormstown
Coût : 5.00\$ /Adulte, 2.00\$ /Enfant

DROIT DES ÉLU.E.S

TENTATIVE D'INFLUENCE ET VIE PRIVÉE

En premier lieu, il convient de préciser qu'Ormstown ne fait pas une exception à la règle. Toutes les petites municipalités du Québec en deçà de 10 000 habitants environ, vivent cette réalité voulant que les milieux soient tissés serrés et que, pour la plupart, les gens se connaissent, savent où tous et chacun résident ou travaillent et ça vaut également pour les élu.e.s municipaux.

S'il peut y avoir plusieurs avantages, dont celui d'appartenir à une communauté facilitant l'entraide, cela peut tout de même devenir délicat pour les élu.e.s du conseil municipal. Par exemple, est-il approprié de se rendre au domicile d'un des membres du conseil pour s'enquérir ou discuter d'un dossier, de se servir de l'élu.e comme courroie de transmission ou pire d'y aller de récriminations ? Et pour les mêmes motifs, de se rendre à son lieu de travail ? La réponse à ces 2 questions est non. Même qu'il faut éviter à tout prix d'agir ainsi. Pourquoi ? Comme pour tout citoyenne ou citoyen, le fait d'être élu.e ne réduit en rien l'expectative de vie privée à laquelle ils ont droit. Les conseillers-ères municipaux sont tenu.e.s à une certaine discrétion puisqu'il n'y a que 2 instances où le droit de parole est permis : le caucus qui demeure une instance privée de prise de décisions avant la tenue de la séance du conseil. Les discussions et décisions prises lors du caucus doivent demeurer confidentielles. Cela est aussi vrai pour les fonctionnaires municipaux qui y assistent.

Toutefois, il ne faut pas exagérer. De dire bonjour lors d'une rencontre fortuite ou de parler de choses et d'autres ne sont pas des communications interdites. Ce qu'il faut éviter, c'est de discuter de dossiers personnels ou autres de manière à vouloir exercer une tentative d'influence. Il n'est pas interdit aussi d'exprimer une préoccupation, laquelle pourra être apportée par l'élu.e en question lors du caucus si selon son jugement il y trouve un intérêt municipal valable.

Le fait de vous protéger, de part et d'autre, est d'une importance capitale. En effet, advenant qu'une situation tourne mal ou dégénère, que l'élu.e se sente menacé.e soit par des propos tenus ou par des actes commis, il peut s'adresser à la Sûreté du Québec dans le cadre du Plan de lutte contre l'intimidation (PLI) et des accusations criminelles peuvent être déposées.

INFORMATIONS SUR LES ANIMAUX

Licences en vente par internet ou en personne

Afin de vous procurer une licence, vous pouvez;

- Visiter le site internet de la SPCA Monani-Mo (30\$)
- Vous rendre à la boutique Yval-Poulin : 1445 QC-201, Ormstown, QC J0S 1K0 (25\$)
- Attendre la visite du recenseur. Le coût est de 25 \$ par chien.

Si vous avez des questions ou pour être bénévole contactez la SPCA Refuge Monani-Mo si vous avez des questions 450-395-3415 (Beauharnois) ou spcamonanimoinfo@gmail.com



ÉVÈNEMENT

Activité d'été Yoga - Qi Gong

Le 21 juillet et le 11 août 2022 de 10h00 à 11h00

980, rang des Botreaux, Ormstown

Venez faire le plein d'énergie avec une activité douce et lente.

Apportez votre tapis et bouteille d'eau.

Ouvert à tous. Gratuit !

Pour information :

450-826-1243 ou 1-855-826-1243

Ce projet est réalisé grâce au financement de la Fondation J.A de Sève



ALERTES MUNICIPALES
Soyez informés immédiatement!

Inscrivez-vous en ligne au ormstown.ca à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité. Choisissez le moyen de les recevoir.

Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Tous les propriétaires de piscine devront se conformer à la nouvelle réglementation qui stipule que toutes les piscines devront être clôturées avant le 1er juillet 2023.

Le gouvernement demande à tous les propriétaires de piscine de se conformer à la loi et aucun droit acquis n'est accepté. Une étudiante fait actuellement les inspections de piscines dans la municipalité d'Ormstown.

- Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir

La clôture doit :

1° empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;

2° être d'une hauteur d'au moins 1,2 m;

3° être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant faciliter l'escalade.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet ormstown.ca

dans la section gestion municipale / Règlements d'urbanisme/ Piscine

BIBLIOTHÈQUE



CLUB DE LECTURE TD POUR LES JEUNES

Thème : Mythes et légendes

Cours d'initiation pour les enfants de 2 à 5 ans (prélecteurs) et les jeunes de 6 à 12 ans qui aiment la lecture, nous leur offrons de participer au club de lecture d'été. Ils auront la chance de gagner des prix. À chaque fois qu'ils emprunteront des livres, ils auront une chance de plus de gagner. Pour vous inscrire, rendez-vous à la Bibliothèque municipale d'Ormstown.

Heures d'ouverture:

Lundi: FERMÉ

Mardi: 13 h 00 - 20 h 00

Mercredi: 10 h 00 - 12 h 00 * 13 h 00 - 16 h 00

Jedi: 13 h 00 - 20 h 00

Vendredi: FERMÉ

Samedi: 9 h 30 - 12 h 30

Dimanche: FERMÉ

Adresse : 55 Rue Isabelle, suite 100

Ormstown, QC J0S 1K0

Tél. : (450) 829-3249

Tous les goûts sont dans la lecture !

(Milan)